

L'AFFAIRE DE LILLE

Un discours de Mgr Baunard

(Suite et fin)

C'est donc toujours la même chose ! C'est donc toujours le même drame ! le drame perpétuel de votre passion, ô Jésus, qui souffrez dans vos fils ! Toujours cet accusé, dont en secret on se dit : " *Nullam invenio in eo causam*, je ne trouve point de preuve contre lui " ; mais derrière lequel on entend, derrière lequel on écoute le *Crucifigatur* ! Aussi bien l'accusation avait beau se réfuter d'elle-même et d'elle seule par toutes ces invraisemblances. Ce dont il s'agissait, ce n'était pas de vraisemblance, et de vérité moins encore : c'était de produire un grand scandale, pour frapper un grand coup sur l'opinion des masses, et que ce fût le coup de mort des écoles chrétiennes. Non, non, mon cher Frère, vous ne fûtes pas la victime d'une cruelle mais vulgaire méprise judiciaire ; vous eûtes, pour nous tous, l'honneur d'être la douloureuse victime de la liberté d'enseignement.

Et, à ce titre, permettez-moi aujourd'hui de ne pas vous en plaindre entièrement. Ah ! sans doute, mon Frère, nous vous avons plaint de tout notre cœur. Nous vous plaignions de l'interminable détention préventive qui fut pour vous si dure, que, sans une grâce spéciale, vous n'eussiez pas eu la force de la supporter ! Nous vous plaignions de la torture morale qu'infligeait à votre cœur la pensée de l'affliction de vos frères, de vos supérieurs, de votre famille religieuse ; les larmes et le tremblement de votre mère, le trouble de vos chers enfants et le péril de leurs âmes. Pour notre consolation et notre édification, nous lisions et faisons lire ces lettres pleines de candeur et de piété tranquille qui nous faisaient pleurer et qui eussent dû à elles seules faire tomber vos liens. Nous aimions à vous suivre dans votre ministère d'apôtre auprès de ces compagnons de votre captivité, que votre parole et encore plus votre religieux exemple ramenait au bon Dieu, jusqu'à l'autel de Dieu. Nous ne nous étonnions pas d'apprendre que ces pauvres gens, qui, eux, doivent se connaître en matière de culpabilité, ne pouvaient croire à la vôtre, et qu'ils vous délivraient d'embée et de confiance cette ordonnance de non-lieu que d'autres faisaient trop attendre. Celui-là n'a rien